

Petite Revue du Tiers-Ordre

ET DES

INTÉRÊTS DU CŒUR DE JÉSUS

VOL. IV MONTRÉAL, NOVEMBRE 1887 No 10

L'ANGE GARDIEN dans le PURGATOIRE

Saint Arnulphe, disciple de saint Remy, fut marié par l'illustre évêque de Reims à une noble demoiselle, après avoir formé le dessein l'un et l'autre de consacrer leur virginité à Jésus-Christ leur unique amour, pendant toute leur vie, et en avoir prononcé le vœu solennel. Arnulphe fut récompensé de cet acte héroïque par un grand don d'oraison et celui des miracles. Pendant qu'il priait seul, un jour, il entendit une voix plaintive qui l'appelait et le conjurait d'accourir à son secours. C'était l'âme souffrante d'un mort qui venait de rendre le dernier soupir non loin de là. Le serviteur de Dieu versa beaucoup de larmes en présence du Seigneur, et en obtint la résurrection du mort, afin qu'il pût expier sur la terre les fautes qui lui avaient attiré des tourments affreux. Saint Remy voulut voir le ressuscité, et entendre de sa bouche ce qui s'était passé au moment de son entrée dans l'éternité. Cet homme lui dit qu'il avait été condamné à habiter pour longtemps un lieu infect et embrasé, semblable à une fournaise ardente remplie de fumée, de soufre et de flammes. A chaque instant il croyait être exterminé, et cependant il n'en était rien ; un miracle continu le conservait vivant. Toutefois il était loin de souffrir autant que d'autres, et autant même qu'il devait s'y attendre, parce que son bon ange s'était placé sur sa tête, et, le couvrant de ses ailes, le protégeait contre les ardeurs du feu, de la fumée et du soufre embrasé. Sans qu'il cessât de souffrir et de faire sa rude pénitence, son aimable protecteur avait conduit son âme auprès du bienheureux Arnulphe, dont les prières l'avaient ramené à la vie du temps. (*Boll. oct.*) Ce fait prouve, ce qui est d'ailleurs soutenu par divers auteurs pieux, que même dans le purgatoire l'ange gardien n'abandonne pas son client malheureux.

Si Dieu avait fait au premier scélérat venu les mêmes grâces qu'à moi, je suis persuadé qu'il lui serait infiniment plus agréable que moi.
S. Franc.—Entret. fam. xj.

Les Saints Anges et les âmes du Purgatoire

« Lorsque des chrétiens décédés apparaissent à quelqu'un, soit dans le sommeil, soit dans la veille, ils n'apparaissent point dans la réalité de leurs corps, et tels qu'ils sont, mais seulement avec une certaine ressemblance de l'état ordinaire : et nous pensons que les choses arrivent ainsi par la providence de Dieu et par le ministère des saints anges. » Ainsi s'exprimait saint Augustin (*de cura pro mortuis gerenda*). Le saint docteur ajoute que Dieu ne permet ces apparitions que pour encourager les uns, inspirer une crainte salutaire aux autres, et pour ratifier ses ordres, selon le secret et la profondeur de ses conseils (Id.).

Telle est aussi la doctrine enseignée par saint Thomas : « Dieu permet quelquefois, dit-il, que les âmes qui souffrent dans le purgatoire apparaissent aux vivants, tantôt pour l'instruction de ceux-ci, tantôt pour solliciter des suffrages pour elles-mêmes. » (*Sum. quest. 69*). Cette manifestation se fait également par le ministère des saints anges, particulièrement des anges gardiens. On est fondé à croire, et presque tous les docteurs pensent comme nous, que les hôtes du purgatoire, ne pouvant connaître par eux-mêmes les bonnes œuvres et les prières que leurs parents et leurs amis font en leur faveur et pour leur délivrance, en sont avertis par leurs anges gardiens. On en a des exemples.

LES TIERS-ORDRES

*Commentaire sur l'intention générale de l'Apostolat de la
Prière du mois d'Octobre dernier, par le
P. Régnault, directeur.*

Nous avons dit, le mois dernier, en traitant des vocations religieuses, jusqu'où peut s'étendre l'invitation comprise dans cette parole de Jésus-Christ : *Si vous voulez être parfait...* Nous rappelions, à ce propos, la doctrine très nette de saint Thomas. Quiconque n'a pas contracté d'obligation irrévocable et incompatible avec l'exécution extérieure des conseils doit considérer cette parole du Seigneur comme si elle lui était *personnellement* adressée. (1)

1. Non minus sequendum est hoc consilium ab unoquoque, quam singulariter ex ipso ore Dominico proferetur (*Opuscul. XVII, c. ix*).

Or, voici une autre invitation du divin Maître, invitation plus étendue encore, car elle s'adresse à toutes les âmes sans exception aucune ; invitation qui n'est pas de simple conseil comme la première, mais qui demeure absolument et rigoureusement obligatoire pour tous. Je parle de celle que Jésus fit entendre sur les bords du Jourdain, dès les premiers pas de sa vie publique, confirmant ainsi d'un mot toute la prédication de Jean-Baptiste : "Faites pénitence ! *Pœnitentiam agite.*" (Matt. iv, 17.)

Il appartenait, en effet, à ce Dieu sauveur, chez qui la pénitence revêtit un caractère, non point accidentel et passager, mais essentiel et fondamental (1), de poursuivre incessamment dans ses membres la mission réparatrice qu'il était venu, en sa qualité de notre Chef, remplir au milieu de nous durant l'espace de trente-trois années. "Puis donc que la vie chrétienne est l'extension en nous de la vie de Jésus, de même qu'elle est essentiellement une vie de prière pour continuer la prière perpétuelle de Jésus, de même, pour continuer la vie de pénitence de Jésus, elle est essentiellement une vie de pénitence (2). "C'est rappeler, avec le saint concile de Trente, que la vie chrétienne doit être une pénitence perpétuelle. *Quæ perpetua pœnitentia esse debet.*" (3)

Maïs que faut-il entendre par ce mot de pénitence ? Comment le Tiers-Ordre en entretient-il le véritable esprit ? Quels liens étroits rattachent l'Apostolat de la Prière à ce Tiers-Ordre de la pénitence ! Nous essaierons de le dire.

I

Remarquons, en premier lieu, que la pénitence à laquelle nous convie le Seigneur Jésus doit être envisagée ici dans le sens le plus large. Il s'agit, sans doute, de la pénitence intérieure, du retour à Dieu, et de cette conversion du cœur qui assure le salut (4) ; mais il s'agit aussi de la pénitence extérieure, fruit et témoignage de

(1) Voir au XLIII^e volume du *Messenger* (p. 260), dans quel sens les théologiens entendent que l'Homme-Dieu a pu posséder la vertu de pénitence.

(2) *La Situation présente et la Pénitence*, p. 34.

3. Sess. XIV, de *Extrema Unctione*, C. IX.

4. *Redite pœvaricatores ad cor* (Is. XLVI, 8).—*Convertimini ad me, et salvati eritis* (Is. XLV, 22).

la première, grâce à laquelle tout chrétien doit "achever en sa personne ce qui manque aux souffrances que Jésus-Christ a endurées pour son Église. (1)"

Or, cette pénitence complète est tellement indispensable de sa nature, affirme le Seigneur, que la négliger c'est courir à notre perte : "*Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis* (2)." Et la motif qu'il en donnait alors subsiste toujours : "Faites pénitence, parce que le royaume des cieux est proche." En vérité, le royaume des cieux est proche pour tous, car la figure de ce monde passe ; proche pour chacun, car la mort est imminente. Si donc nous ne nous disposons point par la pénitence à cet événement suprême, la mort nous surprendra, et nous n'aurons à attendre que des châtimens, au lieu du royaume que le Père nous avait préparé. "La cognée est à la racine de l'arbre, venait de dire le saint précurseur ; faites donc de dignes fruits de pénitence, car tout arbre qui n'aura pas fait de bons fruits va être coupé et jeté au feu (3)."

Bourdaluoue commente admirablement, à ce sujet,— dans une page que les âmes dévouées au Cœur de Jésus nous sauront gré de reproduire,—cette parole du roi-prophète qui nous apprend à venger Dieu de nous-mêmes par la pénitence, en faisant passer dans notre cœur toutes les colères du sien : "*In me transierunt iræ tuæ*." (Ps. lxxxvii, 17). "Seigneur, s'écrie-t-il, il s'est fait un transport admirable et comme une transfusion bien surprenante. Du moment que j'ai conçu la grièveté de mon péché, et que je l'ai détesté par la pénitence, toute votre colère a passé de votre Cœur dans le mien : *In me transierunt iræ tuæ*. Je dis votre colère, Seigneur, car il me fallait la vôtre, et il n'y avait que la colère d'un Dieu aussi grand que vous qui pût détruire un mal aussi grand que le péché... Si elle était demeurée en vous, à quoi ne vous aurait-elle pas porté contre moi ? Au lieu que, passant dans moi, elle s'y est, pour ainsi dire, humanisée. Encore, Seigneur, n'avez-vous pas voulu qu'elle passât immédiatement de vous dans moi. Sortant de votre sein, elle aurait été trop ardente et trop allumée, et je n'aurais pu la supporter ; mais, pour la tempérer, vous l'avez fait passer premièrement dans le Cœur de votre Fils, où elle

(1) Col. 1, 24.

2. Luc, XIII, 5.

3. Matt. III, 8-10.

a presque amorti tout son feu par les saintes et innocentes cruautés qu'elle a exercées sur lui. Et parce que le Cœur de votre Fils est la source de toutes les grâces, c'est là, c'est dans ce centre de la sainteté et de la miséricorde, qu'elle a pris une vertu salutaire pour me sanctifier. C'est ainsi, mon Dieu, qu'elle est venue en moi; c'est ainsi que je l'ai reçue et que je la veux conserver : *In me transierunt iræ tuæ.*" (1)

Nous devons, toutefois, reconnaître qu'il est un autre motif de pénitence encore plus approprié au but que poursuit notre grande famille de l'Apostolat, famille dont les membres ne cessent de jeter à Dieu ce cri de leur prière : "Que votre règne arrive ! *Adveniat regnum tuum!*"

Comment, en effet, hâter ici-bas ce règne, objet de nos persévérants appels ? Comment accélérer parmi nous ce triomphe tant désiré du Cœur de Jésus ? Pie IX ne s'en était pas caché dans une rencontre solennelle : "Vous demandez au Pape quand finiront les maux qui nous assiègent ? Méditez les vérités que l'Église nous rappelle en ces jours, et votre cœur vous donnera une réponse. Quand cela finira-t-il ? Ce *quand*, nous ne le savons pas ; mais nous savons que ce qui doit le *hâter*, ce sont nos prières et *une plus exacte observation de la loi de Dieu.*" (2)

Quant à Léon XIII, il s'est plu, dès les premiers jours de son pontificat, à répéter, sous diverses formes, cette même exhortation à une sérieuse réforme individuelle, principe de toute conversion solide et durable. "C'est là le point *capital*," dit-il, notamment dans l'Encyclique *Immortale Dei*. "C'est par notre amendement personnel, avait-il déclaré quelque temps auparavant, que seront affaiblis — *emendatione nostra infirmabuntur* — ceux qui tiennent le pouvoir de nous nuire, non de leurs mérites, mais de nos péchés." (3) Et plus tard : "Pour remédier à nos maux et conjurer les périls, il n'y a pas d'autre moyen que de hâter le retour des individus et de la société entière à Jésus-Christ." (4)

Or, sans la conversion pleine dont nous parlons, il ne saurait pas plus y avoir de salut social que de salut individuel. C'est pourquoi Léon XIII, en exhortant naguère

(1) Sermon sur la *Sévérité de la Pénitence* (4e dimanche du 1er Avent, première partie.)

(2) Audience du 7 janvier 1872.

(3) Encyclique pour le Jubilé de 1879.

(4) Constitution du 30 mai 1883.

les catholiques de notre pays à "supplier et conjurer le Seigneur de vaincre sa colère par sa miséricorde," ne manquait pas de leur rappeler qu'ils ont à "compenser la perversité des impies par un grand zèle de foi et de piété pratique." (1) C'était les presser eux-mêmes de travailler à cette importante réforme personnelle, hors de laquelle, nous le répétons, il n'y a point de voie ouverte au salut.

Ainsi, d'une part, les maux et les périls de l'heure actuelle paraissent extrêmes ; ils sont assurément de nature à nous contraindre de secouer notre torpeur. Aussi bien, alors même que la série entière des enseignements pontificaux n'en ferait pas foi, pourrait-il suffire d'ouvrir les yeux pour constater quels châtimens pèsent sur nous et de quels fléaux le courroux céleste nous menace encore. D'autre part, il est vrai, des signes éclatants de salut se succèdent à l'horizon d'un avenir si noir : c'est la dévotion au sacré Cœur s'épanouissant de tous côtés dans des proportions inattendues, ce sont les manifestations répétées de la Vierge MARIE, éclairant nos tristesses et nos angoisses d'un rayon de miséricorde et d'espérance... Mais toujours, ne l'oublions point, avec cette condition impérieuse qui jaillit, en quelque sorte, des entrailles du christianisme, du fond même de l'humanité régénérée : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. »

« Pénitence ! pénitence ! pénitence ! » s'était écriée par trois fois, à Lourdes, la Vierge immaculée. « Pénitence ! pénitence ! pénitence ! » répéteront à l'envi, comme un mot d'ordre qui doit aller multipliant partout ses échos, tant de cœurs d'apôtres empressés de répondre à l'invitation expresse du Père commun des âmes.

(A continuer)

LE PARFAIT TERTIAIRE.

LA PAUVRETÉ.

En quoi elle consiste.

La vertu de pauvreté, séparée du vœu, consiste à se détacher d'*esprit* et de *cœur* de toutes les choses de ce monde.

(1) *Populus universus obsecrare obtestarique Deum insistat, ut respiciat Galliam iramque misericordia vincat... Omnino catholicos decet hanc pravitatem magno fidei pietatisque studio compensare.*
(Encyclique du 8 février 1884.)

C'est elle qui, dégageant notre cœur des sollicitudes du siècle, lui arrachant tout attrait pour les richesses, le rendant indifférent à tout ce qui se passe, le met en état de se donner tout entier à DIEU, et de se rendre semblable à Jésus naissant, vivant et mourant pauvre, n'ayant pas d'autre souci que la gloire de son Père et le salut des âmes.

Saint Paul semble décrire cette vertu quand il écrit aux Corinthiens : " Je veux vous le dire, mes frères, le temps est court : que ceux donc qui se réjouissent soient comme ne se réjouissant pas, que ceux qui achètent soient comme ne possédant rien, et que ceux qui usent de ce monde soient comme n'en usant pas." C'est-à-dire, n'attachez votre cœur à rien de ce qui passe, et même au milieu de l'abondance, soyez comme au milieu de l'indigence, nus de désirs, et pauvres dans l'usage des jouissances que créent les biens de la terre.

L'attrait que nous avons pour la Pauvreté nous rend cher tout ce qui en porte l'effigie, et nous inspire de la répugnance pour tout ce qui la blesse.

La vertu de Pauvreté doit donc avoir pour effet :

1. De nous délivrer de toute attache à ce qui est de ce monde ;

2. De nous faire souffrir, avec résignation, toutes les pertes dans les biens dont elle nous détache ;

3. De nous faire aimer les pauvres, comme étant dépouillés de ces choses que nous n'aimons pas pour nous, et comme étant les membres de Jésus ;

4. De nous donner un grand attrait pour les souffrances de la Pauvreté, quand on est riche ;

5. De nous donner la patience, la douceur, la gaieté, même dans les privations, les incommodités, quand on est pauvre.

Le vrai pauvre d'esprit est détaché des choses dont il se prive volontairement, non parce qu'il poursuit un avantage dans l'avenir, comme d'amasser un peu plus de fortune en économisant présentement, ou de se précautionner contre les incertitudes du sort, c'est là l'économie naturelle, qui n'a aucun mérite ; mais le vrai pauvre se prive parce qu'il méprise toute satisfaction des sens, n'en voulant ni pour le présent, ni pour l'avenir.

Il se prive parce qu'il veut plaire à un DIEU pauvre, et l'imiter autant qu'il lui est possible. Quoi de plus naturel que de chercher à ressembler à ceux qu'on aime ?

Il se prive avec la disposition actuelle d'être toujours privé de telle et telle satisfaction, sans l'espoir de trouver sa compensation dans une autre créature, ni de conserver pour d'autres.

De là nous voyons combien la vertu de pauvreté diffère de l'économie.

La Pauvreté consiste, dirons-nous encore, à user sagement de chaque chose comme ne nous appartenant pas, nous considérant toujours comme simples dépositaires. Mais comment agissent des dépositaires raisonnables ? Ils usent des choses avec plus de prudence et de réflexion que si elles leur appartenaient en propre.

L'homme qui aime la Pauvreté par vertu, s'estime heureux d'être comme CELUI qui n'avait pas même une pierre pour reposer sa tête. Il s'élève d'autant plus qu'il ressemble davantage à l'Homme-Dieu.

GRANDEUR ET SUBLIMITÉ DE LA PAUVRETÉ

La croix de Jésus est une folie pour la sagesse du monde ; sa Pauvreté est une dérision pour le siècle et les partisans de son pompeux éclat. Les yeux des hommes nourris dans le faste, le luxe, la mollesse, s'habituent difficilement au spectacle d'un Dieu couché sur la paille et entouré toute sa vie des amertumes de la Pauvreté. Mais ce qui est folie aux yeux des hommes est sagesse aux yeux de Dieu, et ce qui paraît abject au monde est grand et sublime aux yeux de la foi. Bossuet, dans son panégyrique de saint François d'Assise, après avoir montré que la Pauvreté est laissée par Dieu sur la terre pour donner à ceux qui sont riches l'occasion de s'enrichir d'un trésor de mérites pour le Ciel, s'indigne de penser qu'on ose mépriser la Pauvreté, et, s'adressant à ceux qui la dédaignent, s'écrie : " Je dis, ô riches du siècle, que vous avez tort de traiter les pauvres avec un mépris si injurieux ; ce sont eux principalement qui sont les vrais enfants de Dieu. Il prend pour lui les refus et les outrages qu'ils essuient : C'est moi qui les vengerai, s'écrie-t-il, je ferai miséricorde à qui leur fera miséricorde, je serai impitoyable à qui sera impitoyable pour eux."

Puis, s'élevant encore plus haut, et considérant que le Fils de Dieu, si riche par nature, s'est fait pauvre par amour pour nous afin de nous enrichir, montrant aux hommes ce roi pauvre, qui, en venant au monde, n'y

trouve point d'habit plus digne de sa grandeur que celui de la Pauvreté, ce grand esprit s'enthousiasme, il appelle la Pauvreté *l'Epouse du Roi de gloire*, la Reine que se choisit le Dieu de majesté, qui *ennoblit* tous ceux qui la suivent. Il la regarde comme un *char de triomphe* sur lequel le Fils de Dieu traîne après lui le monde vaincu dans ses idées et dans son faste et il finit par ce cri : " O pauvres, que vous êtes heureux, parce qu'à vous appartient le royaume des cieux ; vous êtes les frères, les confidents, les premiers ministres du royaume spirituel que le Sauveur est venu établir, ses vrais amis ; s'il parle aux riches, c'est pour foudroyer leur orgueil ; mais à vous ses bons amis, quand il vous parle, c'est avec une incroyable consolation d'âme, et pour vous proclamer bienheureux."

Qui n'aimerait la Pauvreté après un pareil éloge ? Qui n'aimerait ceux qui la pratiquent ? Qui ne voudrait en éprouver les humiliations pour en recueillir les gloires ? Qui ne voudrait posséder cette perle obscure et rebutée avant la venue du Fils de Dieu, mais brillante et toute belle depuis qu'il l'a ramassée dans la boue et s'en est paré lui-même ?

Notre Séraphique Père saint François avait compris cette beauté et cette richesse de la Pauvreté, et il s'écriait dans le transport de son âme :

O ma chère Pauvreté, si basse que soit ton extraction, je ne puis ne point t'estimer depuis que mon Maître t'a épousée.—Ce cri doit sortir surtout du cœur des enfants de ce saint Patriarche, et s'il a été le plus ardent, le plus transporté, et, pour le dire après Bossuet, l'amateur le plus désespéré de la Pauvreté, ils doivent au moins marcher de loin sur ses traces, et essayer d'imiter ce qu'il a si passionnément aimé.

Quoi de plus grand, quoi de plus noble que de marcher à la suite de JÉSUS-CHRIST et de tous les saints, que de rechercher ce qu'ils ont aimé, que de rejeter ce qu'ils ont méprisé !

Consolez-vous donc, vous qui manquez de quelque chose, vous ressemblez à Jésus... vous vous rapprochez du Ciel...

Consolez-vous : un grain d'amour de Dieu dans la Pauvreté vaut mieux que toutes les richesses en état de péché ; *toute la beauté de la fille du roi* lui vient, non de ses diamants et des honneurs dont on l'entoure, mais des *vertus de son cœur*. (Ps.) Cherchons donc tout d'abord à enrichir notre âme.

Il est véritablement grand aux yeux de l'homme sage, celui qui, pour l'amour de DIEU, dit avec saint Paul, en considérant les biens et les richesses de ce monde : *Omnia arbitror ut stercora*, je ne fais pas plus de cas de tout cela que si c'était du fumier ; mon cœur est trop noble et trop grand ; je le sens, m'attacher à ces choses périssables, à de telles bagatelles, c'est m'avilir.

P. SIMON, franciscain.

(A continuer)

Décisions importantes de la S. Congrégation des Indulgences.

Ces décisions concernent le Tiers-Ordre. Elles sont publiées par la *Nouvelle Revue Théologique*. La première déclare que les tertiaires peuvent porter le petit scapulaire. Après avoir cité le texte de la supplique et la réponse affirmative de la S. Congrégation, la *Nouvelle Revue* ajoute :

“ La supplique qui précède a relaté le passage de la Constitution *Misericors Dei Filius*, qui se rapporte à l'habit des Tertiaires. Voici comment un des récents Manuels du Tiers-Ordre (1) l'interprète :

“ Le *Scapulaire* ou petit habit, porté avec la corde, sous les vêtements, peut remplacer le grand habit, suivant les Décrets de Clément XI, de Benoît XIII et de Benoît XIV. Car ce Scapulaire n'est qu'un diminutif du grand habit, ou de l'ample tunique, qui a disparu avec le temps, jusqu'à devenir un Scapulaire. Ce changement, amené insensiblement, a été ratifié par Jules II ; car ce Pontife concéda, pour habit du Tiers-Ordre, “un Scapulaire tombant des épaules devant et derrière sur une largeur de trois doigts, et sur une longueur telle, que le Scapulaire descende sous la corde qui doit l'entourer et le ceindre.” (2) Dans les Statuts généraux d'Innocent XI, on lit une semblable description du Scapulaire. Les deux pièces d'étoffes qui le composent, et les deux bandes qui le suspen-

(1) *Manuel du Tiers-Ordre de S. François d'Assise*, par le T. R. P. Hilaire, de Paris.

(2) “ *Quod fratres tertiarum portant habitum distinctum a fratribus primi Ordinis et ad minus habeant caparone descendente super scapulas per quatuor digitos; qui sit tam longus a parte anteriori et posteriori, ut desuper eum cingulum cingi possit.*”

dent aux épaules, doivent être faites du même drap que l'habit.

“ Outre ce Scapulaire, autorisé par les Souverains Pontifes, l'usage a introduit çà et là un autre Scapulaire, encore plus raccourci, composé de deux petits carrés de drap ou de laine, et suspendu par deux fils ou deux attaches légères de laine ou de lin.

“ Il y aurait donc trois habits : premièrement, le *grand habit* donné par saint François ; secondement, le *petit habit* ou *grand Scapulaire* de Jules II ; et troisièmement, le *petit Scapulaire* concédé par Léon XIII.... Toutefois le Pape Léon XIII n'a point déterminé les dimensions du petit Scapulaire, et n'a point déclaré s'il l'accordait plus petit que celui de Jules II.

“ La question sur laquelle le R. P. Hilaire paraît un peu hésitant est tranchée par la réponse de la S. Congrégation, et il nous semble qu'il est facile de s'expliquer cette réponse. Léon XIII, dans la Constitution *Misericors Dei Filius*, exige que les Tertiaires “ portent le petit scapulaire, et en même temps la corde (ou ceinture), suivant l'usage ; ” dès lors que le R. P. Hilaire constate l'usage de donner un petit scapulaire, il n'y a pas à s'étonner beaucoup de la décision actuelle. Nous croyons même que cette décision eût été la même avant la Bulle de Léon XIII, et qu'il n'a rien innové sous ce rapport. La vraie traduction des mots : *Scapulare parvum unaque cingulum de more gerant*, est “ Qu'ils portent le *petit scapulaire*, suivant l'usage, ” et non pas “ un *petit scapulaire*. ” La traduction italienne, que l'on sait avoir une grande autorité, dit : *Il piccolo scapolore*, ce qui nous confirme dans notre sentiment. Les anciennes Bulles ne parlaient pas autrement ; elles parlaient d'admettre les fidèles au Tiers-Ordre de saint François, et de leur conférer *scapulare seu parvum habitum, juxta morum Ordinis*, etc.

La seule difficulté qui s'oppose à cette interprétation, vient du texte de Jules II. La *Nouvelle Revue Théologique* a déjà eu l'occasion de le discuter (1) ; on lui a objecté que le mot *caparonem*, employé par ce Pontife, doit être traduit par *chaperon* ou *capuchon*, et on en voulait conclure que les Tertiaires sont obligés à porter le capuchon. La *Revue* a très bien prouvé le non fondé de cette objection, et elle a montré que le *scapulare seu parvus habitus, prout fratres...catenus gestare consueverunt*, suffit, conformément aux Bulles et Décrets postérieurs du Saint-Siège.

(1) Tom. vi, pages 95-109.

Elle a même insinué que, très probablement, le texte de Jules Il ne concerne que les Tertiaires vivant dans le monde. On voit que de là à conclure que c'est une question d'usage, il n'y a pas loin.

Nous n'avons plus qu'à tirer les conséquences de la décision rendue à la demande de l'évêque de Rodez. Il suffit que le scapulaire des Tertiaires soit de la forme et de la dimension de celui que portent les membres des autres Confréries; par conséquent, il peut être très petit; il n'est pas nécessaire que les bandes qui passent sur les épaules soient de la même étoffe que les carrés qui tombent en avant et en arrière; ce scapulaire peut être attaché à un même cordon avec d'autres; enfin, les Tertiaires doivent être ceints de la corde, mais il n'est pas requis que la corde passe sur le scapulaire.

Une dernière conclusion s'impose. Ce scapulaire, tel que nous venons de le dépeindre, joint à la corde, suffit pour que les Tertiaires jouissent de leurs indulgences et privilèges; en le portant ostensiblement, ils auront donc droit, comme s'ils portaient l'habit entier de l'Ordre, à cette préséance sur les Confréries dont il est parlé dans une décision de la S. Congrégation des Rites que nous avons rapportée plus haut (1), et on pourra appliquer la déclaration de la S. Congrégation des Evêque et Réguliers, du 2 octobre 1748, confirmé par le Bref de Benoît XIV du 7 janvier 1749.

Esse habitum proprium Fratrum Tertii Ordinis de Pœnitentia S. Francisci, non solum vestem totalem, sed etiam particularem, scilicet scapulare et cingulum (1).

La seconde décision se rapporte à la préséance du Tiers-Ordre. Nous citons. On sait combien ces questions ont été minutieusement réglées par le droit. Benoît XIV nous apprend que la règle qui détermine la préséance des diverses Confréries dans les processions remonte à Grégoire XIII.

Une seule exception était faite à cette règle, en faveur des Confréries du très Saint-Sacrement, et pour les seules processions du Saint-Sacrement.

Ce qui concerne la préséance du Tiers-Ordre sur les Confréries, était tout aussi bien déterminé. Pour trancher la question, on avait ce principe que le Tiers-Ordre est plus qu'une Confrérie; c'est un Ordre véritable. Ainsi

On peut se procurer ce petit scapulaire, en s'adressant Boite 196 Bureau de Poste, Montréal, ou à CADIEUX & DEROME, libraires, 1603 rue Notre-Dame. Prix 25 cts chaque, \$2.40 la douzaine, \$15 le cent.

l'avait déclaré Benoît XIII. Revenant ailleurs sur cette pensée, Benoît XIII avait dit encore que les Tertiaires, *bien que séculiers, doivent être bien assimilés aux Réguliers*, et il en tire cette conclusion que, " dans toutes les cérémonies religieuses, le Tiers-Ordre doit avoir la préséance sur toutes les Confréries laïques.

" Il est vrai que, le 30 mars 1752, dans sa constitution *Romanus Pontifex*, Clément XII, successeur de Benoît XIII, révoquait les dispositions de la Bulle *Paterna sedis*, et les ramenait aux termes du droit commun. Nous avons cependant cité cette Bulle, parce que la mesure qui attribue la préséance au Tiers-Ordre sur toutes les Confréries laïques ne fut pas révoquée ; elle est conforme au droit commun, et les Bulles de Benoît XIII en contiennent la raison. Par là même que le Tiers-Ordre a sa règle approuvée, le noviciat la profession, un habit distinct, il est au-dessus des simples Confréries, et il est juste qu'il ait la préséance sur elles. Aussi, la S. Congrégation des Evêques et Réguliers a rendu un Décret en ce sens le 10 Septembre 1748, et Benoît XIV a confirmé ce Décret par son Bref *Emanavit nuper*, du 7 Janvier 1749. On mentionne aussi deux décisions du tribunal de la Rote dans le même sens, l'une du 9 Mars 1736, *coram Crescensio*, l'autre du 11 Mars 1743, *coram ee Vais* ; toutes deux sont remarquables en ce sens qu'elles affirment la préséance des Tertiaires, même sur la Confrérie du Saint-Sacrement, la plus privilégiée de toutes.

" Mais ces décisions anciennes sont-elles encore applicables au Tiers-Ordre séculier, depuis la Constitution *Misericors Dei Filius* ? Telle a été la question qui a été portée devant la S. Congrégation des Rites. La réponse était dans la Constitution *Misericors Dei Filius* elle-même : *Quo tamen facto nihil demptum de ipsa Ordinis natura puteitur ; quam omnino volumus immutatam atque integram permanere*. Ainsi le Tiers-Ordre a toujours sa règle approuvée, le noviciat, la profession, l'habit ; il est ce qu'il était, et comme autrefois, il découle de sa nature même qu'il est au-dessus des Confréries laïques, et doit avoir la préséance sur elles."

Il est bien honteux pour nous qu'ayant été placés sur la terre pour mériter le paradis, nous y pensions si peu, et que nous n'en parlions jamais que d'une manière superficielle. *S. Elzéar, Tertiaire*.

Tout plaisir du monde paraît amertume à celui qui goûte Dieu. Goûtez donc et voyez que le Seigneur est doux et aimable, et jamais vous ne regretterez de l'avoir aimé. *S. F. Oracl. et Sent. xxx*.

LA DOCTRINE CATHOLIQUE

SUR LES QUESTIONS SOCIALES

Analyse du livre intitulé : " Association chrétienne des Honnêtes Gens sur le terrain des affaires," et dû à la plume du T. R. P. LUDOVIC DE BESSE, capucin.

(Suite)

(Voir les numéros des mois de juillet, août et septembre, pages 277, 306 et 336).

TROISIÈME PRINCIPE

C'EST UNE OBLIGATION DE CONNAÎTRE A QUELLES PERSONNES ON REND DES SERVICES MATÉRIELS.

Il faut excepter les cas de nécessité urgente. Une personne se noie, une autre tombe dans la rue, se mourant d'inanition, etc. Quelles que soient ces personnes, il ne faut pas perdre une seconde pour les arracher à la mort.

Si la nécessité, quoique grave, n'est pas urgente, il convient de prendre des informations, dès qu'on le peut facilement, non pas pour refuser un secours nécessaire, mais pour l'accorder dans de meilleures conditions, en sachant à qui on l'accorde.

En général, avons-nous le droit de régler nos relations d'affaires dans la plénitude de notre liberté, en ne consultant que notre intérêt, notre commodité ou même notre fantaisie ?

NULLEMENT. Divers passages de la Sainte Ecriture précisent nettement notre devoir dans ces circonstances.

" Si vous faites du bien," dit le Saint-Esprit, "*sachez à qui vous le faites, afin que ce bien emprunte à votre connaissance une perfection qui le rende plein de grâces.*"

" *Si benefeceris, scito cui feceris, et erit gratia in bonis tuis multa.*" Eclésiastique, c. 12, v. 1.

" Faites du bien au juste, et vous en recevrez une grande récompense, sinon de lui, au moins du Seigneur. *Benefac justo, et invenies retributionem magnam, et si non ab ipso, certe à Domino.*" (Ib., v. 2.)

" Accordez vos faveurs à l'homme pieux et compatissant, et refusez-les à l'impie. Donnez à celui qui est bon, et il usera bien de vos dons, et n'assistez pas le pécheur, parce qu'il ferait un mauvais usage de ce que vous lui donneriez. *Da misericordiam, et ne suscipias peccatorem... Da bono, et non receperis peccatorem.*" (Ib., v. 4 et 5.)

“Faites du bien à celui qui est humble, et ne donnez point au méchant ; empêchez qu'on ne lui donne du pain, de peur qu'il ne devienne ainsi plus puissant que vous et qu'il ne se serve de vos propres biens pour vous opprimer. *Benefac humili, et ne dederis impio : prohibe panes illi dari, ne in ipsis potentior te sit.*” (Ib., v. 6).

Mais, dira-t-on, *il faut que tout le monde vive*. Oui. Il est évident qu'on ne saurait, sous prétexte d'irrégion ou d'inconduite, refuser à de pauvres gens la nourriture qui doit les empêcher de mourir. Dans les cas de nécessité extrême, il n'y a pas à examiner les mérites des nécessiteux. Un morceau de pain donné par vous et par vos amis à un misérable ne rendra jamais cet homme plus riche et plus puissant que vous.

Sans doute, *il faut que tout le monde vive*, mais il ne faut pas favoriser l'exaltation de l'impie. Vous favoriserez cette exaltation, si vous accordez à cet impie, dans son négoce, non pas un morceau de pain, mais des pains, *panes* au pluriel, selon le texte sacré. Cela, vous ne devez pas le faire, et le Saint-Esprit, en prévision du mal que fera cet impie s'il devient riche, veut même que vous lui fassiez une opposition manifeste, et que vous empêchiez vos amis, qui ne le connaissent pas comme vous, de lui accorder aucune espèce d'avantage matériel. *Prohibe panes illi dari.*

Un proverbe persan dit : *Quoi que tu fasses, mesure la portée de l'acte*. Nous sommes responsables et de nos actions et de leur suite directe, c'est-à-dire des effets que nous pouvions logiquement prévoir. Il importe donc d'agir en tout avec le plus grand discernement ; si la lumière nous fait défaut, consultons de plus habiles, de plus éclairés que nous, car *l'ignorance n'est pas une excuse, c'est une faute de plus*.

Dès que nous posons la cause du mal, si nous pouvons le prévoir, nous sommes coupables. Notre ignorance, n'étant pas invincible, ne saurait nous excuser tout à fait. Elle est une circonstance plus ou moins atténuante, selon que cette ignorance est plus ou moins involontaire. Que si elle était malicieuse et affectée, elle n'enlèverait rien à la responsabilité que nous aurions encourue devant Dieu, pour les maux occasionnés par nos actes.

Dans la matière qui nous occupe, l'ignorance est un vice. Or le vice n'a pas de droit. Il y a au contraire un devoir rigoureux de combattre les vices, quels qu'ils soient.

S'il est difficile à un individu isolé de sortir de cette ignorance dans une grande ville, que les catholiques se décident à s'associer pour se renseigner les uns les autres. Mais de quelle nature seront ces renseignements? Dans le Congrès de Bordeaux, le T. R. P. Ludovic de Besse a protesté contre la tendance de certains esprits à faire une liste des maisons qui méritent d'être mises à l'index. Il a demandé qu'à l'exemple de Notre-Seigneur au jugement dernier, on se contente d'ignorer les méchants et qu'on leur dise : *Nescio vos* : Je ne vous connais pas. Mais en revanche qu'on s'attache à connaître les brebis du divin Pasteur, puisqu'il a dit : " Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent." Le but des catholiques doit donc être de chercher les moyens d'arriver promptement et sûrement à une connaissance parfaite des bons patrons et des bons ateliers.

Dans tous les pays chrétiens, les gens charitables se sont associés en conférences de Saint-Vincent de Paul, pour se partager l'enquête sur les pauvres, afin de n'en ignorer aucun et de les mieux secourir. Est-il donc plus difficile de s'associer de la même manière pour découvrir les bonnes maisons de travail, et pour les faire concourir à la réforme de la classe ouvrière? Dès qu'on le voudra, la chose sera faite.

En novembre 1883, au Congrès de Lille, l'assemblée générale a consacré un vœu dans ce sens. Le voici :

" Le Congrès émet le vœu que, dans les grandes villes, à côté des bureaux de placement gratuit, on institue des comités d'hommes et de dames se chargeant de recueillir des renseignements, soit sur les œuvres, soit sur les bons ateliers, afin que les enfants du peuple, renseignés par nos bureaux de placement, puissent trouver partout, au sortir des écoles, des ateliers chrétiens, des maisons de famille, des patronages et des cercles catholiques, où ces enfants grandiront à l'abri de tout danger pour leur foi et pour leurs mœurs."

Voilà terminée l'analyse de ce que je pourrais appeler la première partie du livre " Association chrétienne des Honnêtes gens sur le terrain des affaires." Cette analyse elle-même est plutôt due à la plume du T. R. P. Ludovic de Besse, l'auteur, qu'à la mienne, car je me suis contenté d'établir un certain arrangement dans le choix des matières, tout en suivant néanmoins la ligne méthodique tracée par le révérend Père. Quant aux phrases et au style, j'ai préféré les emprunter à l'auteur.

Avant d'aborder la deuxième partie, je reproduis ici, mot pour mot, de la page 197 de l'ouvrage, le résumé des études précédentes :

PRESQUE TOUS LES ENFANTS DU PEUPLE SE PERDENT AU SORTIR DES ÉCOLES CHRÉTIENNES, PARCE QU'ILS TOMBENT AUSSI. OT DANS DES OCCASIONS PROCHAINES ET PERMANENTES DE PÉCHÉ MORTEL.

LES ENFANTS DU PEUPLE TOMBENT PRESQUE TOUS DANS DES OCCASIONS PROCHAINES ET PERMANENTES DE PÉCHÉ MORTEL, PARCE QU'IL N'Y A DE TOUTE PART QUE DE MAUVAIS ATELIERS.

IL N'Y A DE TOUTE PART QUE DE MAUVAIS ATELIERS, 1. PARCE QUE LES CATHOLIQUES N'ONT AUCUN SCRUPULE D'ENRICHIR PAR LEURS COMMANDES LES MAISONS QU'ILS NE CONNAISSENT PAS, ET QUI SONT DIRIGÉES LE PLUS SOUVENT PAR DES ENNEMIS DE L'ÉGLISE ;

2. PARCE QU'IL N'Y A AUCUNE ENTENTE ENTRE LES CATHOLIQUES POUR ALLER A LA DÉCOUVERTE DES BONS ATELIERS, DES BONS PATRONS, NI SURTOUT POUR ASSURER LA PROSPÉRITÉ DE CES MAISONS DE TRAVAIL.

Et le T. R. P. Ludovic de Besse ajoute : " Toutes ces propositions doivent paraître évidentes aux esprits sérieux qui auront pris la peine de nous lire. Dès lors, ils ne trouveront pas que nous ayons été trop affirmatif dans le texte de notre discours. Si la charité est l'amour des âmes, comment un catholique peut-il croire qu'il observe suffisamment la charité, du moment que, la négligeant sur le terrain des affaires, il coopère au moins indirectement à la perte éternelle de tant de pauvres âmes jetées sans défense dans les horribles ateliers que le catholique soutient de son argent ?

FRÈRE RAPHAEL,

Tertiaire.

(A continuer)

Ecoute volontiers la parole de Dieu et la retiens en ton cœur ; et recherche volontiers prières et indulgences. *S. Louis, Roi, Tertiaire.*

Le pécheur se sert de tous ses sens pour offrir des sacrifices au démon. Il faut qu'il les purifie par les amertumes de la pénitence, s'il veut rentrer en grâce avec le Seigneur. *S. Antoine de Padoue. XXI. Serm. du Carême.*

N'omettez pas une bonne action par crainte de la vaine gloire ; si cette vaine gloire vous déplaît, elle ne vous empêchera pas de devenir parfait, et la meilleure part de votre bonne action sera toujours votre partage. *B. Egide d'Assise.*

La confiance en Dieu

La confiance en Dieu s'appuie sur la seconde Vertu théologale, sur l'Espérance, comme la tige sur la racine qui la supporte et la féconde.

Le motif de notre surnaturelle confiance, son fondement inébranlable c'est la *bonté de Dieu*. Aussi formulons-nous un acte d'Espérance en disant : " Mon Dieu, jé *" mets toute ma confiance dans votre bonté infinie."*

" La confiance est la vie de l'âme, dit saint François de Sales ; qui lui ôte cette confiance, lui donne la mort."

Le démon le sait bien ; aussi quand il bat en brèche notre édifice spirituel, c'est surtout à démolir cette forte tour de la confiance en Dieu, qu'il dirige ses attaques les plus perfides et les plus acharnées.

Rien de commun, dans l'histoire des âmes, comme les tentations de crainte, de défiance, de découragement, de désespoir même ; et, point de maux plus tristes, que ceux qui résultent de ces malheureuses dispositions. Ce qui faisait dire à un grave auteur : *" Qu'il se perd plus d'âmes, par le défaut de confiance en Dieu, que par excès de confiance en ce divin Père."*

Les motifs abondent, il est vrai, pour affliger l'âme, la tenir dans l'effroi, l'éloignement de Dieu et une légitime angoisse : " Je suis si misérable, si tiède, si révolté, si tenté... ; j'ai commis des fautes si graves, je suis tombé si bas!... Comment oser retourner au bon Dieu ; en espérer mon pardon ? "

Le prodigue, plus coupable encore, mais qui comprenait mieux le cœur paternel, se dit en lui-même : *" Je me leverai et j'irai à mon Père ! "* Il s'excite à la confiance, elle le soulève, le dilate, le régénère, et finalement, lui obtient grâce et miséricorde.

Voilà le modèle.

Il connaissait bien aussi le Cœur infiniment bon du Sauveur Jésus, ce sage directeur qui disait à ses pénitents : " Votre confiance, après une faute, doit être plus grande encore qu'après une communion ; nous avons affaire à un si bon Maître, qu'une seule protestation d'amour lui suffit, pour oublier une foule d'infidélités."

Combien elle honore le Seigneur, cette âme qui, après avoir failli, se précipite filialement dans les bras de ce tendre Père, lui offrant par là la plus grande marque d'amour et l'hommage qui réjouit le plus délicieusement son cœur !

Jugeons-en par nous-mêmes. Rien ne nous flatte, ne nous honore comme un témoignage de confiance. Si une personne, fût-elle notre inférieure, réclame notre appui, nous disant qu'elle se confie en nous, n'est-il pas vrai qu'elle s'est insinuée dans notre âme, par la porte de l'honneur, qu'elle a conquis d'emblée notre dévouement, et que nous nous sentirions déçus s'il ne nous était pas possible de l'obliger efficacement ?

Or, si telle est la délicatesse du pauvre cœur humain, pâle reflet du Cœur de Dieu, jugeons par là, combien notre confiance honore notre Père céleste, et le prix qu'il y attache ?

La Sainte Ecriture est émaillée de textes, nous excitant à la confiance ; et, dans le saint Evangile, Notre-Seigneur nous y exhorte par les plus suaves paroles : *"Confide fili."* *"Mon fils, ayez confiance!"* *Nolite timere, ego sum!* *"Ne craignez pas, c'est moi!"*

Nous ne saurions donc trop nous livrer à cette bénie confiance, ni la laisser pénétrer trop profondément dans notre âme. C'est d'ailleurs une condition essentielle de progrès ; témoin le Psalmiste, qui, resserré par la crainte, se traînait péniblement, et qui, peu après, s'écrie : *"Sci-gneur, j'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous avez dilaté mon cœur."*

Prenons-en la ferme résolution : au milieu des peines, des difficultés qui sillonnent notre vie, des tristesses, des sollicitudes qui nous accablent, au plus fort de nos épreuves, en un mot, jetons un regard en haut, poussons vers le ciel ce cri filial, qui sera notre force : *"Mon Dieu, je mets toute ma confiance dans votre bonté infinie !* Ce n'est certes point dans mes talents, mes richesses, mes industries, mes vertus même que je me confie, mais c'est dans votre seule et infinie bonté !"

Soyons-en bien certains, notre confiance ne sera point vaine. Dans ces mille occasions, où nous avons besoin d'une lumière, d'un encouragement, d'un conseil, nous verrons notre bon Père céleste accourir, pour nous prêter main forte, nous défendre et nous secourir.

Afin de nous exciter à cette confiance filiale, absolue, invincible, envers notre Père du ciel, méditons souvent, pour la réduire en pratique, cette belle maxime de S. François de Sales :

"C'est beaucoup honorer Dieu, que de beaucoup se confier en Lui!"

Et ces autres paroles, peut-être plus belles encore : *"S² vous avez peur de Dieu, jetez-vous dans ses bras."*

ÉCHOS DES FRATERNITÉS

La neuvain de la fraternité du Tiers Ordre de Montréal s'est terminé le 4 Octobre, fête de N. S. Père S. François. La neuvaine a été cette année suivie d'une manière très édifiante par les frères. Nous regrettons de ne pouvoir donner un compte rendu des belles instructions de chaque jour faites par le R. Père Rhulmann, Jésuite, notre santé ne nous ayant pas permis de jouir du bonheur de nos frères qui se sont distingués par leur assiduité et leur ferveur.

Le jour de la clôture, les réceptions suivantes ont eu lieu :

Ont fait profession :

Moïse Brunel—Frère Fr.-Xavier; Arsène Darie—Frère Fr. d'Assise; Adolphe St-Hilaire—Frère Fr. d'Assise.

Ont reçu le Saint Habit:

Guillaume Napoléon Schiller—Frère Fr. de Bazéa; Vénérand Forest—Frère Damien; Thomas Smyth—Frère Gabriel; Victor Depatie—Frère Jean-Bte.

MM. Philippe Gravel, de Ste-Thérèse; Basile Pépin, Félix Pépin et Manassès Cadieux, de Ste-Rose, ont reçu le saint Habit comme tertiaires isolés. La Bénédiction du Saint Sacrement a couronné la cérémonie.

CHRONIQUE

Nouvelle université franciscaine, à Rome.—De la Revue Franciscaine.—Le Collège Saint-Antoine est donc à peu près terminé. Ce sont les Pères de l'administration générale qui occupent déjà le quartier, ou plutôt l'étage qui leur était destiné. Les autres étages sont réservés aux futurs étudiants, qui, de toutes les Provinces de l'Ordre, seront admis à venir compléter leurs études théologiques ou se préparer à nos diverses Missions. Le nouveau Couvent peut loger environ deux cents religieux, et l'on espère que, dès l'année 1888, les cours pourront commencer.

Dieu et son serviteur François béniront cet établissement, érigé pour leur gloire, et pour le bien de l'Ordre séraphique. Là, on n'entendra point les vains bruits de la terre; mais, aux hymnes sacrés, succéderont les doctes leçons, où les oracles des Alexandres de Halès, des Bonaventure et des Scot seront rendus sans trouble, toujours écoutés par les jeunes intelligences de notre siècle, qu'ils illumineront et sauront former comme dans les siècles passés. Les fortes études reflouriront dans ce Collège, protégé par le premier Lecteur de l'Ordre, saint Antoine de Padoue.

Nous avons plusieurs fois sollicité les prières des membres du Tiers-Ordre pour cette fondation si importante. Nous faisons plus que jamais appel à ces prières pour l'organisation de l'édifice spirituel et intellectuel. A cette intention, nous sollicitons de tous nos Tertiaires une communion, pour obtenir, par l'intercession de Marie Immaculée, de N. P. S. François et du glorieux Taumathurge de Padoue, que la nouvelle université franciscaine, répondant aux désirs et aux bénédictions de Léon XIII, prélude aux luttes et aux triomphes de la science et de la foi, dans le siècle qui bientôt succédera au nôtre, si agité, mais pourtant si fécond.

Les vœux les plus chers des premiers supérieurs de l'Ordre seront remplis, s'ils ont la consolation de former de vrais Frères-Mineurs et de nombreux apôtres pour la défense de l'Eglise et de la société, pour la propagation de la foi dans les Missions lointaines.

Léon XIII, tertiaire.—Le jour de la fête de Notre-Dame-des-Anges, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, accompagné de sa noble cour, s'est rendu vers le soir à la chapelle Pauline pour gagner l'indulgence de la Portioncule. Sur son passage, se trouvaient beaucoup de fidèles, que Sa Sainteté a bénis et auxquels il a fait baisser l'anneau. Puis Léon XIII a récité pieusement le rosaire, et un Prêlat palatin a donné la bénédiction du T. S. Sacrement. Malgré la chaleur accablante qui faisait tomber de lassitude la plupart des assistants, le Pape Tertiaire est resté agenouillé sur son prie-Dieu tout le temps de la cérémonie, après laquelle il s'est retiré dans ses appartements, souriant à ses enfants, avec lesquels il venait de recevoir le grand Pardon d'Assise.

Un Franciscain décoré.—Maintes fois les ennemis de l'Eglise se voient forcés de reconnaître les mérites des moines. Le roi italien Humbert vient d'en donner une preuve nouvelle en envoyant les insignes de l'ordre chevaleresque des SS. Maurice et Lazare à un humble frère Franciscain, pour services rendus aux pèlerins de Terre-Sainte. Frère Liévin Colleman, c'est le nom du nouveau chevalier, est né à Hamme (Flandre-Orientale), et réside depuis de longues années à Jérusalem, où il se dévoue avec un zèle admirable au service des pèlerins.

Frère Liévin est aussi l'auteur du *Guide-Indicateur des Sanctuaires et Lieux historiques de la Terre-Sainte*, l'ouvrage le plus exact et le plus complet sur cette manière.—*Revue franciscaine.*

La fête de la Portioncule à Dublin.—On nous écrit : " Si quelqu'un veut se rendre compte des sentiments de foi et de religion qui vibrent encore au fond du cœur meurtri de l'Irlande, il doit se transporter à Dublin, dans l'église d'*Adam et Eve*, desservie par les RR. PP. Franciscains Récollets de la Province d'Irlande. Depuis les expulsions de 1881, je n'avais pas été témoin d'une pareille fête. Dès sept heures du matin, j'ai vu l'église spacieuse de nos Pères remplie, et bientôt j'ai su que les messes se succédaient depuis deux heures déjà, en face d'une assistance sans cesse grossissante.

" A dix heures, messe solennelle chantée en musique, digne d'une des premières cathédrales. A l'issue de la messe, sermon par le T. R. P. Gardien, donnant l'historique de la grande Indulgence qui fait l'objet de la fête, et montrant comment cette indulgence est unique dans son genre dans les annales de l'Eglise, étant accordée, non par

l'Eglise, non pour un temps, non à condition d'une aumône, et non aux prières d'un homme, mais accordée par Jésus-Christ, à perpétuité, sans aucun œuvre de charité, et aux prières de la Très Sainte Vierge. Il montra ensuite combien cette Indulgence était un sujet de joie : premièrement pour l'Eglise militante, qu'elle console ; deuxièmement pour l'Eglise souffrante, qu'elle soulage ; troisièmement pour l'Eglise triomphante qu'elle agrandit.

“ Puis est venue la bénédiction du T. S. Sacrement, suivie encore par un sermon sur le Tiers-Ordre. Le R. P. Cleary, directeur de la Fraternité de Dublin, a montré que saint François a voulu instituer un état stable, dans lequel les personnes du monde pourraient trouver un moyen efficace de sanctification, sans briser les liens dans lesquels elles sont engagées. Aussi, de tout temps, depuis l'apparition de saint François sur la terre, on a vu les hommes de bonne volonté se ceindre de la corde et se vêtir de la livrée scraphique, pour se grouper ensemble, et ensemble gravir le chemin du salut. De tout temps aussi, depuis l'origine de cet Ordre, il y a eu des malveillants et des ignorants qui se sont élevés contre ce saint Institut. Voilà pourquoi Grégoire IX dit solennellement : “ *Anathème* à tous ceux qui s'opposent à cet ordre, déclarant qu'ils encourront la colère de Dieu.” Un autre Pontife a déclaré avec la même autorité que “ c'était un péché grave de critiquer d'une manière quelconque le Tiers-Ordre, ou d'empêcher qui se ce soit d'y entrer.” Enfin, Léon XIII, pour répondre à tous ceux qui veulent reléguer le Tiers-Ordre à la ligne des simples confréries, a déclaré que, malgré les mitigations apportées à la Règle, il voulait que le Tiers-Ordre restât un Ordre comme auparavant, absolument sans changement, ajoutant qu'il ne connaissait pas de moyen plus efficace de ramener le monde actuel à la pratique des vertus chrétiennes que le Tiers-Ordre. A la suite du sermon, il y a eu 44 *vêtures* et 32 *professions*.

“ A sept heures du soir, chapelain, un éloquent sermon par le R. P. Cleary, suivi de la procession du T. S. Sacrement, par les Pères et les membres du Tiers-Ordre, dont une quarantaine d'hommes portaient l'habit religieux et le surplis, et soixante-douze sœurs également en habit religieux, tous portant des flambeaux. Nous ne devons pas oublier de mentionner les quatre bannières, toutes magnifiques, qui ornaient cette procession.

“ La bénédiction du T. S. Sacrement termina la cérémonie, et les foules compactes qui avaient littéralement rempli le vaste édifice se retirèrent par milliers et dans le plus grand ordre.

“ Notre T. R. Père Provincial, qui se trouvait en Irlande pour cette fête, a eu l'honneur de porter le T. S. Sacrement. Je n'oublierai jamais cette belle journée, qui rappelait si bien nos fêtes de la Portioncule en France.” “ *UN TÉMOIN.* ”—(*Revue franciscaine.*)

Extrait d'une lettre du directeur de l'œuvre des Ecoles d'Orient.— “ On remarque ce genre spécial de tristesse dès qu'on aperçoit pour la première fois les murs de la Ville-Sainte dans tout l'éclat de la lumière du jour ; mais il frappe davantage encore lorsqu'on la contemple dans le silence mystérieux d'une belle nuit.

“ Presque chaque soir j'éprouvais le besoin de monter sur la terrasse qui sert de toiture aux maisons orientales, pour y respirer la fraîcheur des nuits et surtout pour laisser se dégager peu à peu, dans cette promenade solitaire, les impressions un peu confuses de la journée.

“ En Europe, nos grandes cités étincellent, le soir, de mille feux, et présentent souvent un aspect plus animé qu'en plein jour.

“ A Jérusalem, moins d'une heure après le coucher du soleil, la ville tout entière est à peu près plongée dans l'obscurité. Je n'y ai jamais compté plus d'une douzaine de feux.

“ Contemplée ainsi, à la clarté de la lune, dans ce silence solennel que troublent seuls les aboiements lointains des chiens errants, Jérusalem, avec ses terrasses blanches et ses dômes en forme de tombeaux, donne l'idée assez exacte d'une vaste nécropole.

“ Oh ! comme je l'aime, avec son aspect funèbre, cette ville en deuil ! Son recueillement mystérieux, son silence saisissant conviennent à la Ville Sainte, qui a reçu la glorieuse mission d'être, jusqu'à la fin des temps, la gardienne fidèle du tombeau du Christ. Le recueillement s'impose en face d'une tombe ; on ne parle qu'à voix basse ou l'on prie autour d'un cercueil ! Le bruit et le tumulte de nos cités modernes ne sauraient convenir à la ville qui garde, triste et solitaire, le tombeau du Sauveur.

“ Elle restera la ville du recueillement et de la prière, la ville des larmes et de la tristesse, la ville désolée et inconsolable, jusqu'au dernier avènement du Christ Sauveur.

“ Alors seulement elle renaîtra de ses ruines, elle rejettera ses longs voiles de deuil, elle redressera sa tête humiliée, et ceindra, pour toujours, sur son front transfiguré, la triple couronne de la *Nouvelle Jérusalem*.”

Depuis quelques années Jérusalem est en train de subir de nombreuses transformations. L'étranger qui y retourne au bout de cinq ou six ans, a peine à la reconnaître. La cause de ce changement, c'est l'affluence continuelle des Européens, et les vues intéressées que paraissent avoir certains gouvernements. Des établissements de tout genre sortent de leurs fondements presque chaque jour ; on fait des projets de rue ; et ces jours-ci on parle d'une voie ferrée qu'une société anglaise voudrait établir de Jaffa à Jérusalem. Une œuvre plus nécessaire serait la création d'un bon port à Jaffa, dont la rade, ouverte à tous les vents, est la plus mauvaise des côtes de Syrie. Quand pensera-t-on à l'entreprendre ?

Une autre compagnie européenne a proposé à la municipalité la construction d'une route commode qui mènerait jusqu'à Jéricho, et il est question de conduire dans la ville les eaux de *Aïn Arrab*, source très abondante qui se trouve sur la route d'Hébron.

Auprès de leur immense établissement, les Russes bâtissent un autre vaste édifice pour leurs écoles. Ils y travaillent avec d'autant plus d'activité (ainsi qu'à l'église qu'ils élèvent sur la pente du mont des Oliviers, près de Gethsémani), qu'on annonce pour le mois de septembre l'arrivée à Jérusalem de deux princes russes de la famille impériale.

La Franc-Maçonnerie, qui a tendu jusqu'ici ces filets, travaille à accaparer des prosélytes. Elle a réuni dernièrement, dans une salle de l'hôtel Howard, une assemblée à laquelle on avait invité un grand nombre de personnages distingués, et les convocations avaient été ouvertement affichées sur les murailles. Quelques consuls non catholiques y prirent part ; mais le gouverneur turc et les essendis, qui avaient reçu des billets particuliers, les rejetèrent avec dédain. Dans cette réunion, on porta des toasts à la prospérité et à l'accroissement de la secte en Terre Sainte. Daigne le ciel déjouer leurs ténébreuses et si

funestes machinations ! Le *Baschir*, journal arabe de Beyrouth, rédigé par les Jésuites, a élevé la voix, en rappelant l'Encyclyue de S. S. Léon XIII *Humanum genus*, contre la Franc-Maçonnerie, pour mettre en garde les catholiques contre ces ennemis d'un nouveau genre.

Conversion d'un dignitaire grec.—Un journal grec, l'*Anatolie*, publie une lettre de l'archimandrite grec de Timos, Anastasiadis, qui vient de se convertir au catholicisme.

L'archimandrite (on sait que cette dignité chez les Grecs est celle de l'Abbé d'un monastère de première classe) rapporte ainsi les motifs de sa conversion. Il a longuement prié, puis s'est mis à l'étude, et, comparant enfin la stérilité de l'Eglise grecque schismatique avec les conquêtes de l'Eglise catholique, il a conclu :

“ Depuis que les évêques d'Orient se sont malheureusement séparés de Pierre, sur qui Jésus-Christ a fondé son Eglise, où en est chez eux l'œuvre de l'évangélisation ?

“ La lumière salutaire de la foi ne cesse, comme le Soleil, de s'avancer à travers l'Afrique, l'Amérique, la Chine, les Indes, l'Australie, la Polynésie, l'univers entier, et pénètre jusqu'aux pays les plus sauvages. Partout on baptise les peuples, on instruit les enfants, on enseigne la doctrine du Seigneur ; mais qui le fait ? quelle Eglise ? Ai-je besoin de la montrer, quand tout le monde l'aperçoit sur la hauteur ? C'est bien celle-là que l'on doit appeler la *sainte Eglise*.

“ Après ces réflexions, je me dis, comme l'enfant prodigue : Pourquoi tarder ? Je me lèverai et j'irai à mon Père Léon XIII, c'est-à-dire à Pierre, vivant en ses successeurs, comme disaient les Pères du concile œcuménique d'Ephèse (sess. 3), et, embrassant le pape, j'embrasserai en même temps de nouveau, et avec une joie de cœur inexpriable, les saints Basile, Grégoire, Chrysostome, Athanase, Cyrille, etc., que je trouverai là unis à lui.”

Le doigt de Dieu—Le fait suivant s'est passé dans un centre canadien de l'Ouest, il y a à peine quinze jours :

Un de nos compatriotes, malheureusement membre des sociétés secrètes, était avec quelques amis dans un cabaret (saloon), lorsqu'on amena sur le tapis la question religieuse. Parlant de Dieu, ma mère, dit-il ironiquement et croyant faire une bonne farce, lui a lavé la figure pendant trois ans ; elle n'était pas très jolie cette figure, je vous l'assure. A peine eut-il prononcé ces paroles blasphématoires que déjà Dieu le punissait de son audace en le frappant d'une espèce de paralysie. Et ce fut au milieu de douleurs atroces que ce pauvre misérable, quelques minutes plus tard, paraissait devant ce même Dieu qu'il venait d'outrager, sans qu'il lui fût possible d'avoir les secours de la religion.

Ce fait extraordinaire de la vengeance divine g'aca d'épouvante, les quelques personnes qui en furent les témoins.

Terrible leçon pour les blasphémateurs !

Conversion miraculeuse d'un païen.—Le fait suivant s'est passé loin de France, mais c'est un témoin oculaire qui le raconte. Au printemps de 1875, un médecin japonais, païen, et n'ayant aucune connaissance de la religion chrétienne, revenait gravement malade de l'expédition de Formose ; il avait contracté, dans cette île, une fièvre paludéenne. Rentré dans sa famille, à Tokio (l'ancien Yédo), il vit son mal s'aggraver rapidement ; c'était l'annonce d'une mort

prochaine.—Dieu, on va le voir, avait des desseins de miséricorde sur cette âme.—Une nuit, il réveille sa femme : “ Ne vois-tu pas, dit-il, ce beau jeune homme habillé de blanc qui me parle ? Il m’assure que demain dans la journée il viendra un homme *vêtu de noir* qui me donnera une eau merveilleuse, et cette eau me sauvera.” La femme crut à un commencement de délire. Le malade ne délirait nullement, car on ne délire pas quand on a le bonheur de voir un ange du ciel.

Le lendemain, il demandait fréquemment si l’homme *vêtu de noir* n’arriverait pas bientôt le secourir. Dans l’après-midi, comme ses instances devenaient plus pressantes, la femme en parle à des voisines, également païennes, qui lui disent : Mais c’est Marin *Sama* (1) qu’il demande ! C’était le nom d’un missionnaire catholique (2). On va donc l’appeler. En son absence un autre Père se rend chez le malade, lui fait subir un court examen, et, jugeant à la sûreté de ses réponses, qu’il connaît parfaitement la Religion, il lui donne le saint Baptême. Il croyait naturellement que le malade avait été instruit, soit par le missionnaire qu’on voulait appeler, soit par ses catéchistes. Quel ne fut pas l’étonnement général quand on put se convaincre qu’il n’avait jamais vu ni missionnaires, ni catéchistes, ni livres de religion, et cependant il comprenait si bien la doctrine ! Qui l’avait instruit ? L’ange gardien connaît sans doute ce secret.

Cet heureux néophyte mourut plein de joie et d’espérance, deux jours après avoir été régénéré dans les eaux du baptême.

Le frère Elie, gourmandé par un ange.—Un beau jeune homme, en habits de voyage, vint un jour à la porte du couvent, et frappa si fort et si longtemps que le frère Massé, allant lui ouvrir, ne put s’empêcher de lui dire : “ A la manière dont vous frappez, mon fils, on voit bien que vous êtes étranger.—Et comment faut-il frapper ? ” demanda le jeune homme. Le frère lui dit qu’après avoir donné un coup de marteau, il fallait attendre. “ Je suis pressé, ajouta l’étranger, voilà pourquoi j’ai frappé si fort. Je désirais parler au bienheureux François : mais puisqu’il est dans la forêt, je ne veux pas le déranger, envoyez-moi à sa place le frère Elie, auquel j’ai une question à adresser, car on m’a dit qu’il est très savant.” Frère Massé dit à frère Elie d’aller parler au jeune étranger. Scandalisé de la demande, frère Elie ne voulut pas s’y rendre. Que faire, que répondre ? Frère Massé ne le sait plus. Dire que frère Elie ne peut venir, c’est mentir ; dire qu’il ne le veut, c’est probablement donner un mauvais exemple au jeune homme. Il était dans cette perplexité, lorsqu’il entendit frapper de nouveau et aussi fortement que la première fois. Frère Massé revint alors à la porte et dit : “ Vous n’avez pas tenu compte de mes observations.—Frère Elie ne veut pas venir, dit le jeune homme ; allez dire à frère François que je suis ici pour lui parler, mais que pour ne pas le distraire de ses prières, je le prie de m’envoyer le frère Elie.” Frère Massé alla donc trouver saint François dans la forêt, et lui rendit compte de la demande du jeune étranger et de la réponse du frère Elie. Le jeune inconnu était un ange sous une forme humaine. Saint François en eut immédiatement connaissance, et, sans changer d’attitude ni de place,

(1) En langue japonaise, le mot *Sama* équivaut à celui de Monsieur ou Seigneur, et se place toujours après le nom.

(2) Maintenant missionnaire à Paray-le-Monial.

dit au frère Massé : “Retournez et avertissez frère Elie d’aller, au nom de l’obéissance, parler à l’étranger qui le demande.” Frère Elie ayant entendu l’ordre de saint François, se rendit à la porte du couvent tout troublé, l’ouvrit avec violence et bruit, et dit brusquement au visiteur : “Que me voulez-vous ?—Prenez garde, répondit celui-ci, prenez garde, mon frère, que vous ne soyez aussi troublé que vous en avez l’air, car la colère obscurcit l’esprit, et ne laisse pas discerner la vérité.—Dites-moi ce que vous voulez, répliqua frère Elie.—Je vous demande s’il est permis aux observateurs du saint Evangile de manger ce qui leur est servi, ainsi que le dit Jésus-Christ à ses disciples ; et je vous demande en outre s’il est permis de mettre obstacle à la liberté évangélique.” Frère Elie répondit avec fierté : “Je sais bien cela, mais je ne veux pas vous répondre ; allez, et occupez-vous de vos affaires.” Le jeune homme reprit : “Je saurais mieux répondre à la question que vous.” Frère Elie, courroucé, ferma la porte sur lui et s’en alla. Cependant, rendu dans sa cellule, il commença par réfléchir sur sa conduite. Or, pour avoir le nœud de la question, il faut savoir que frère Elie était vicaire de l’Ordre, et qu’il avait fait des statuts par lesquels, contrairement à la règle de saint François, il défendait aux Frères de l’Ordre de manger de la viande, en sorte que la question de l’étranger était formellement dirigée contre lui. Se rappelant alors la grande modestie et l’air majestueux du jeune homme, ainsi que ses dernières paroles : “Je saurais répondre à la question mieux que vous,” il retourna à la porte pour lui demander son avis, mais lorsqu’il l’ouvrit, il trouva qu’il était parti. Frère Elie reconnut, mais trop tard, que son orgueil l’avait rendu indigne de parler à un ange. (*Fiorelli, c. 4.*)

Le voleur puni.—Un malheureux avait volé deux brebis à un pauvre berger ; accusé, et voulant se justifier de son crime, il consentit à suivre son accusateur jusque sur la tombe de saint Euthyme, qui avait été abbé d’un grand monastère près de Jérusalem, et qu’on avait en grande vénération dans tout le pays, à cause de ses vertus et des miracles qui s’opéraient sur son tombeau. Le voleur prit Dieu et son serviteur à témoin, et jura qu’il n’avait pas enlevé les deux brebis qu’on lui réclamait. Personne n’osait croire qu’il en vint à se parjurer : il fut relâché. Mais voilà qu’étant seul chez lui, la nuit, les portes de sa maison s’ouvrent d’elles-mêmes ; il voit un vieillard vénérable, qui n’était autre que saint Euthyme, accompagné de cinq autres personnages entourés d’une lumière qui remplissait toute la maison de plus d’éclat que si le Soleil y eût donné en plein midi. Le vieillard, jetant sur lui un regard sévère, lui dit d’une voix terrible : “Insensé, qu’as-tu osé faire aujourd’hui sur le tombeau d’un vieillard ?” Le voleur, transi de frayeur ne sut que répondre. Aussitôt il est saisi par quatre de ceux qui faisaient escorte à saint Euthyme et qui étaient des esprits célestes. Le cinquième, muni d’une verge, se mit à le frapper, et le laissa couvert de plaies saignantes. Après cette exécution, le saint le saisissant par les cheveux lui dit : “Ne savais-tu pas, scélérat, qu’il y a dans le ciel un Dieu qui punit le crime, même dès cette vie ? On va bientôt te ravir ton âme ; ce que tu as mal acquis, à qui le laisseras-tu ? Dieu a exercé sur toi sa vengeance, afin que tu serves d’exemple aux autres, et qu’ils apprennent non seulement à ne point se parjurer, mais encore à ne pas prêter de serment, même pour soutenir la vérité, hors le cas de nécessité.”

Terrassé par ses paroles, et ne pouvant plus endurer les douleurs des plaies qu'il avait reçues, l'infortuné appela du secours, et pria qu'on le transportât sur le sépulcre de saint Euthyme; là, en présence des religieux, il fit l'aveu de son crime, et découvrit son corps tellement meurtri qu'il leur inspira la plus vive compassion. Il pria, il se répandit en larmes de componction, mais Dieu ne voulut point opérer d'autre miracle que celui de son châtement. On fut obligé de le ramener dans sa maison, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. (*Le P. Marin, vit. SS. l. 3. c. 14.*)

VIE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

CHAPITRE XIV

ORIGINE ET SOMMAIRE DE LA RÈGLE. — ESPRIT DE
CETTE RÈGLE

(1223)

(Suite)

L'esprit de pauvreté, et de pauvreté parfaite, la préférence donnée à cette vertu sur toutes les autres, voilà donc, à n'en pas douter, le trait le plus saillant de la physionomie de saint François, l'âme de toutes ses entreprises et l'un des côtés providentiel de sa mission. Et le saint Patriarche, à son tour, l'a si bien fait pénétrer jusqu'au cœur de son Ordre, qu'aujourd'hui encore, à six siècles de distance, il demeure le caractère original et distinctif de la famille des Frères-Mineurs. Un des fruits les plus admirables de cet esprit de pauvreté, c'est je ne sais quelle paix, quelle joie suave, qui rayonne sur le visage de tout véritable enfant de saint François, et dont le chrétien connaît la source intime. Ces hommes pénitents, ces fervents disciples du Calvaire portent allègrement la croix de l'obéissance et du travail, de la souffrance et des humiliations, parce que pour eux comme pour leur saint fondateur, l'amour en a enlevé le poids. (1)

(1) Math., v.—Rien de plus conforme à l'esprit franciscain que cette sublime réponse d'un cordigère de nos jours, saint Benoit-Joseph Labre, à des jeunes gens qui lui avaient jeté en passant un regard et une parole empreints à la fois de mépris et de pitié : Vous m'appelez malheureux ! répliqua-t-il en se redressant avec la fierté d'un chrétien qui possède en son âme les trésors de l'éternité. Je suis très heureux sous le soleil du bon Dieu. Il n'y a de malheureux que ceux qui vont en enfer ! "

Peut-être certains esprit, imbus des préjugés du temps, et ne comprenant ni l'excellence de la pauvreté volontaire, ni la passion de saint François pour cette vertu, trouveront-ils que nous insistons trop sur cet article. " Nous aimons l'Institut des Frères-Mineurs comme Ordre apostolique, nous diront-ils, nous ne l'aimons pas comme Ordre mendiant ; la pauvreté nous répugne, et d'ailleurs elle n'est plus en rapport avec les progrès de la société moderne." Ce langage n'est pas nouveau ; déjà Guillaume de Saint-Amour le tenait au XIIIe siècle, et dans le même temps aussi saint Bonaventure le réfutait dans un chef-d'œuvre qui est demeuré sans réplique, *l'Apologie des pauvres*. Au fond, c'est l'éternelle objection du monde contre l'Église, de l'égoïsme contre l'esprit de sacrifice. Puisqu'on nous la jette au visage aujourd'hui avec plus d'acrimonie que jamais, nous ne pouvons nous dispenser d'y répondre en deux mots.

« La pauvreté vous répugne ! » Mais ne savez-vous pas que le Fils de Dieu l'a prise pour lui, et qu'en la prenant, il l'a ennoblie, déifiée, béatifiée ? Répudierez-vous donc l'Évangile ? Quand saint Bernard s'écrie : « L'amour de la pauvreté fait de nous des rois ; » saint François d'Assise : « C'est elle qui vous a institués rois et héritiers du royaume des cieux » ; et sainte Françoise de Chantal : « C'est un motif de gloire devant les hommes, et de se croire favorisé lorsqu'on a reçu les honneurs de la pauvreté, » ils ne font que traduire la pensée du divin Maître. Entre chrétiens, cette raison clôt toute controverse. L'amour de la pauvreté est donc noble et sanctifiant, autant que la passion de l'or est dégradante et satanique.

Du reste, pour justifier l'existence sociale de l'Ordre des Frères-Mineurs, il suffirait de dire : « Considérez les œuvres qu'il fait, et bientôt vous avouerez qu'il est, sinon nécessaire, du moins fort utile aux peuples, pour leur distribuer le pain de la vérité, ou pour leur apprendre à souffrir ; et sous ce double point de vue, son institution est une des plus nobles pensées qui soient venues d'en haut dans un cœur d'homme. »

Qui ne sent, en effet, qu'il y a une distance infinie entre la pauvreté volontaire et toujours laborieuse dont François était épris, et le vice hideux du paupérisme ou de la mendicité désœuvrée ? Le saint fondateur semblait dire à ses disciples : « Il y a une sorte de contrat tacite entré le peuple et vous. Vous lui donnerez votre temps, vos sueurs et votre amour, vous lui distribuerez le pain

de la vérité. Voilà votre part ; voici la sienne. En échange de vos services, il vous nourrira ; et votre meilleure récompense ici-bas, ce sera la joie d'avoir fait du bien. » François n'a pas trop présumé du bon sens et de la foi des peuples chrétiens. Ils ont compris que les conditions du contrat étaient tout à leur avantage ; et depuis plus de six siècles, ils donnent le pain matériel en échange du pain spirituel, et nourrissent les hommes apostoliques qui prient, travaillent et se dévouent pour eux.

Non seulement tout catholique, mais tout homme qui croit aux biens de la vie future, reconnaîtra la réalité du service rendu par les porteurs de la parole divine. Quant à ceux qui traitent de chimère l'existence du ciel, et qui renferment tout leur bonheur dans l'étroite prison de ce monde, économistes et politiques, quels qu'ils soient, nous nous contenterons de les prier de méditer ces pages éloquentes du comte de Montalembert : « Ce n'est pas seulement par l'aumône directe et matérielle, que les moines servaient et moralisaient la société chrétienne ; c'était bien plutôt encore par l'honneur qu'ils rendaient à la pauvreté. C'est là un des principaux avantages que les Ordres religieux offrent au monde ; mais c'est aussi un des côtés par lesquels ils répugnent le plus à cet esprit qui a voulu chasser Dieu de la société moderne. L'impie n'aime pas les pauvres : il lui rappellent trop la nécessité d'une justice rémunératrice, d'un avenir où chacun sera mis à sa place pour l'éternité. Il n'aime pas qu'on s'occupe d'eux avec complaisance et sympathie, comme faisaient les moines. Il sent que la puissance du prêtre est enracinée dans les douleurs de cette vie. Il répéterait volontiers avec Barrère : « L'aumône est une invention de la vanité sacerdotale. » Il ne l'emportera jamais sur les lois et les besoins de la nature affligée ; on le sait, il a trop souvent réussi à faire triompher pour un temps le fatal système qui cherche à faire de la charité une humiliation, de l'aumône un impôt, de la mendicité un crime, et où le mauvais riche, plus impitoyable que celui de l'Évangile, ne veut pas même tolérer Lazare sur les marches de son palais.

« C'est précisément l'inverse de ce qu'ont voulu, de ce qu'ont accompli les Ordres religieux. Il ne leur a pas suffi de soulager la pauvreté ; ils l'ont honorée, consacrée, adoptée, épousée, comme ce qu'il y avait de plus grand, de plus royal ici-bas. D'abord ils lui ouvraient leurs rangs, en y plaçant, dès l'origine de leur institut, les esclaves, les cerfs, les derniers indigents, à côté, quel-

quelquefois au-dessus des princes et des nobles... Aux pauvres mêmes qui n'entraient pas dans ses rangs, l'Ordre monastique présentait un spectacle plus propre qu'aucun autre à les consoler, à les relever à leurs propres yeux : celui de la pauvreté et de l'humiliation volontaires des grands de la terre qui s'enrôlaient en foule sous le froc.» (1) On compte, en effet, par milliers, les souverains, les ducs, les barons, et les femmes du rang le plus élevé, qui venaient ensevelir dans les cloîtres une grandeur et une puissance dont les grandeurs amoindries de notre société moderne ne sauraient donner une idée, et qui, après avoir tout quitté, s'immolaient eux-mêmes sur l'autel du Dieu vivant. Pourrait-on imaginer une leçon plus éloquente d'humilité et de résignation ? Est-il besoin d'ajouter que les Ordres monastiques, s'inspirant des sentiments de Jésus-Christ et de son Eglise, ont atteint un troisième résultat, conséquence des deux premiers ? Ils ont établi des rapports fraternels entre deux classes de la société jusque-là ennemies, le maître et l'esclave. Toutes les milices régulières de l'Eglise se sont levées les unes après les autres pour obtenir ce triple résultat, si éminemment social ; mais, depuis l'ère du moyen âge, aucune n'y a plus puissamment contribué que celle de saint François d'Assise.

Nous livrons ces considérations aux sérieuses méditations de nos réformateurs et de nos gouvernements modernes, afin qu'ils comprennent que protéger les Ordres mendiants, c'est faire acte de sagesse, et que les proscrire, c'est travailler au malheur des peuples. Car, le jour où l'on enlèvera aux pauvres l'espérance d'une vie meilleure et la salutaire influence de la pauvreté volontaire, il n'y aura plus de contre-poids pour eux contre l'esprit de révolte qui souffle dans toute l'Europe ; les haines, depuis longtemps amassées au fond des cœurs, feront enfin explosion : le moment sera venu pour les riches de trembler pour leur fortune et pour leur vie.

(A continuer)

N'omettez pas une bonne action par crainte de la vaine gloire ; si cette vaine gloire vous déplaît, elle ne vous empêchera pas de devenir parfait, et la meilleure part de votre bonne action sera toujours votre partage.—*B. Egide d'Assise.*

(1) *Les Moines d'Occident.*

DEVOTION AU SACRE CŒUR DE JÉSUS

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS

INTENTION GÉNÉRALE POUR NOVEMBRE 1887

Désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande et

bénie par Sa Sainteté Léon XIII :

LES AGONISANTS DE CHAQUE JOUR

Chaque jour cent mille créatures humaines—et nous serons bientôt nous-mêmes de ce nombre—passent de la vie d'ici-bas dans l'éternité, et pour chacune d'elles ce moment est décisif. "L'arbre, dit le Seigneur, restera éternellement du côté où il tombe."

Or, pour ces âmes, dont un nombre incalculable sont actuellement dans l'état de péché mortel, quelles terribles chances de tomber à gauche, c'est-à-dire dans le malheur sans fin ! Le démon fait les derniers efforts pour retenir ou ressaisir sa proie, et souvent d'une part la Franc-Maçonnerie, avec ses laïcisations et ses serments abominables, de l'autre, la cruelle pitié des parents conspirent pour éloigner le prêtre. Encore quelques instants, et l'enfer va devenir le partage de ces âmes infortunées.

Et pourtant que faut-il pour les sauver ? Une bonne confession ou un acte de contrition parfaite. Mais pour cela qu'elles ont besoin de grâces, non pas seulement ordinaires, mais abondantes et peut-être miraculeuses !

Ces grâces, le Cœur de Jésus, par ses propres agonies, les a méritées aux pauvres mourants. Une seule condition est posée par la souveraine sagesse, qui " nous a tous confiés les uns aux autres," *mandavit unicuique de proximo suo* (Eccli. xvii, 12) : c'est que nous priions pour eux. Apostolat éminemment *catholique* celui-là, puisque personne n'échappe à la mort ; apostolat opportun et urgent entre tous : dans un instant il sera trop tard ; apostolat souverainement agréable au Cœur de Jésus, à qui chacune de ces âmes coûte tout son sang ; enfin apostolat

souverainement salutaire pour nous-mêmes : nous nous assurons, par ce grand acte de charité, une bonne et sainte mort, suivant la parole de JÉSUS-CHRIST : "La mesure dont vous userez envers les autres vous sera appliquée à vous-même." (Luc, VI, 36.)

Prions donc instamment durant ce mois, et tous les autres jours de notre vie, le Cœur très miséricordieux de JÉSUS pour les agonisants de chaque jour.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les autres intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse vous-même sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour tous ceux qui entrent aujourd'hui même en agonie, afin que leur dernière heure soit fortifiée par vos bénédictions et qu'ils meurent dans la paix de votre saint amour.

NÉCROLOGIE

On recommande aux prières du Tiers Ordre l'âme de Messire Tobie Thiberge, ancien curé de Sainte-Félicité, diocèse de St-Germain de Rimouski, décédé le 25 Septembre à St-Simon, sa paroisse natale. Le défunt avait fait son cours au Collège de Terrebonne, et étudié la théologie au Grand Séminaire de Rimouski. Il fut ordonné prêtre le 16 Septembre 1868, le second depuis l'érection du diocèse. Il avait quarante-sept ans ; et était agrégé au Tiers-Ordre depuis plusieurs années. Il avait donné le saint habit à un certain nombre de ses paroissiens, et comptait déjà une vingtaine de profès parmi eux : c'était avec zèle qu'il travaillait à cette œuvre, surtout à cause de la recommandation du Souverain Pontife.

Mgr l'Evêque a fait la sépulture de cet excellent tertiaire dans l'église de St-Simon : vingt prêtres assistaient à ses funérailles. Tous les paroissiens ont accompagné son corps de la maison de son frère jusqu'à l'église, plusieurs voulant marquer leur respect en portant son cercueil à tour de rôle.

Avant l'absoute, Mgr Langevin a voulu exprimer les réflexions que suggéraient les sentiments de piété et de componction avec lesquels le défunt s'était préparé au redoutable passage de la vie à l'éternité, et a réclamé le suffrage des prières de ses co-paroissiens, en faveur de celui qui avait exercé le ministère pendant 19 ans.

R. I. P.